goire XVI, après avoir pris connaissance du billet royal, lui dit :

« Le roi des Belges exalte votre caractère, vos vertus, vos services ; et il demande pour vous une chose que j'accorderai de grand cœur : la pourpre.....Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siége de Pérouse : vous y recevrez bientôt le chapeau *cardinalice.*

« Mgr Pecci, préconisé archevêque-évêque de Pérouse, dans le Consistoire du 19 janvier 1846, fut créé en même temps cardinal et réservé *in petto.* Mais Grégoire XVI mourut cette même année sans l'avoir publié ; et Pie IX lui fit attendre sept ans la pourpre, c'est-à dire jusqu'au 9 décembre 1853.

« Le Cardinal Pecci à eu à traverser des temps difficiles. Il s'est constamment montré égal à lui-même : homme de grande doctrine catholique et de grand sens politique.

« Les nouveaux maîtres de l'Italie lui ont pris son Séminaire.

— « Je n'ai besoin que de quelques chambres, a dit ce Cardinal. "

« Il donne l'hospitalité aux Séminaristes dans son palais. Il vit au milieu d'eux. Il prend ses récréations avec eux. Il les invite à sa table.

« Il a fondé pour les prêtres de son diocèse une Académie dite de Saint-Thomas, et préside aux disputes théologiques, encourageant les travaux de chacun, et faisant surgir des hommes véritablement dignes des meilleurs temps de l'Eglise. Grâce à lui, s'accomplit à Pérouse le mouvement scientifique que le Cardinal Riario Sforza a inauguré à Naples. Il a lui-même une culture des plus variées. Il est poëte à ses heures.

« En face des syndics, des préfets et des autorités de l'Italie, le Cardinal Pecci, a pris, comme le Cardinal Riario Sforza, une attitude supérieure aux partis. On est convaincu qu'il est dévoué au Saint-Siége et qu'il est incapable de faiblesse ; mais on le sait soumis aux décrets de la Providence. Jamais il n'a permis à un fonctionnaire du régime actuel de franchir le seuil de sa porte et de paraître devant lui : et pourtant le pouvoir civil honore son caractère, et par égards, apporte quelques fois certains tempéraments à ses mesures. »